

Nom commercial: Morphini guttae 2%

Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Morphini guttae 2%

N° d'article 05505500

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produits médicaux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H332

Resp. Sens. 1 H334

Skin Sens. 1 H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H332

Nocif par inhalation.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nom commercial: Morphini guttae 2%

Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient Morphine, chlorhydrate

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****Morphine, chlorhydrate**

No. CAS 6055-06-7

No. EINECS 200-136-2

Concentration ≥ 1 < 2.5 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2

H330

Voie d'exposition: par inhalation

Resp. Sens. 1

H334

Voie d'exposition: par inhalation

Repr. 2

H361fd

Acute Tox. 4

H302

Skin Sens. 1

H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélangeDéveloppement des gaz toxiques. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Vapeurs nitreuses (NO_x); Oxydes sulfuriques (SO_x)

Nom commercial: Morphini guttae 2%

Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

écarter personnes sans défense. Porter équipement de protection

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Veiller à une ventilation adéquate.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

Utiliser un appareil de protection respiiratoire en cas d'apparition de poussières/ fumées/ brouillards.

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat

Liquide, limpide

Nom commercial: Morphini guttae 2%

Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Couleur	incolore à jaune pâle
Odeur	amère intense
Point d'éclair	
Valeur	°C
Remarque	Non applicable
Densité	
Valeur	env. 1.007
température de décomposition	
Remarque	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas des dangereuses réactions connues.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	10'000	mg/kg
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE		24.0385	mg/l
Administration/Forme		Vapeurs	
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE		2.4038	mg/l
Administration/Forme		Poussières/Brouillards	
méthode		valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Nom commercial: Morphini guttae 2%

Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Morphini guttae 2%




Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	1544	1544	1544
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. (Morphine, chlorhydrate)	ALKALOIDS, SOLID, N.O.S. (Morphine hydrochloride)	ALKALOIDS, SOLID, N.O.S. (Morphine hydrochloride)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 kg		
Les catégories de transport	2		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H330 Mortel par inhalation.
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
 H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, Catégorie 2
 Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4
 Repr. 2 Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
 Resp. Sens. 1 Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
 Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial: Morphini guttae 2%

Numéro de la matière: 055055

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH

Date de révision: 17.12.2018

Date d'impression 01.10.19